

**BRETTEVILLE SUR ODON**  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT QUATRE  
 Le 21 juin 2024 Le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

Le 4 juillet 2024 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,  
 FERY, HOCHET, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER,  
 VIDEAU.

*En exercice :* 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, LEBOURGEOIS, LE  
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,  
 SAINT-MARTIN.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à G.LE MASSON)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	FAUDOT	(excusé pouvoir à X.RICHEL)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

Vanessa BARNAUD est désignée secrétaire de séance

### OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Maud VIDEAU, Maire Adjoint chargé de la Vie scolaire, Enfance et Jeunesse, rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un contrat de partenariat entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

C'est ainsi que la commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240701-202404031-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024
--

.../...

.../...

Celles-ci concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

La commune possède ainsi des équipements permettant l'accueil des enfants et des habitants : un multi accueil « Galipette », un Relais Petite Enfance (RPE) « les Ptits loups de l'Odon », un accueil périscolaire et extrascolaire géré par l'AJBO et un espace de vie sociale (EVS) qui a notamment mis en place une semaine « parentalité ».

La commune a signé une Convention Territoriale Globale le 1er janvier 2021, d'une durée de 4 ans qui arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Cette convention est à renouveler pour 2025-2029 afin de garantir un maintien des financements.

L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales est pluriannuel, ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire qui perçoit directement l'aide financière de la CAF.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Calvados pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

\*\*\*\*\*

Ouï cet exposé et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Calvados pour une **durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.**

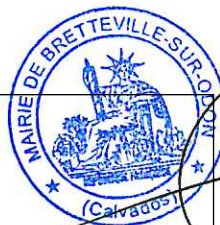
✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le **4 juillet 2024**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **4 juillet 2024**

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240701-202404031-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Patrick LECAPLAIN